

DEMANDE DE LOGEMENT NOALIS

Liste des pièces justificatives pour l'instruction de la demande de logement locatif social pour chacune des personnes devant vivre dans le logement

(Article R. 441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)

1- EN FONCTION DE VOTRE SITUATION FAMILIALE

- ✓ copie de la carte d'identité ou du passeport
- ✓ copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du récépissé du renouvellement et titre
- ✓ si vous avez des enfants mineurs copie du livret de famille ou acte de naissance

Si vous êtes séparé[e] ou divorcé[e]

- ✓ jugement ou convention de divorce ou attestation de dissolution de PACS
- ✓ copie de la convention ou du jugement justifiant de la garde des enfants et du montant de la pension alimentaire

Si vous attendez un enfant

- ✓ certificat médical de grossesse

Si vous êtes sous tutelle ou curatelle

- ✓ jugement de tutelle ou de curatelle

2 - LES RESSOURCES ANNUELLES

- ✓ copie de l'avis d'imposition ou non imposition de l'année N-2 ou avis de situation déclarative de l'impôt sur le revenu ou document de taxation pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement

3 - EN FONCTION DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE OU SOCIALE

Si vous êtes salarié[e]

- ✓ copie des trois derniers bulletins de salaire ou attestation de l'employeur

Si vous êtes muté[e]

- ✓ attestation de l'employeur actuel ou futur

Si vous êtes non salarié

- ✓ attestation de l'expert-comptable évaluant le salaire mensuel perçu

Si vous êtes au chômage

- ✓ 3 derniers avis de paiement de pôle emploi

Si vous êtes retraité[e] ou invalide

- ✓ notification de pension

Si vous êtes handicapé[e]

- ✓ copie de la carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion ou décision d'une commission administrative

Si vous êtes en arrêt de longue maladie

- ✓ indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale

Si vous êtes étudiant, apprenti

- ✓ copie de la carte étudiante de l'année en cours
- ✓ copie éventuellement de l'avis d'attribution de bourses
- ✓ contrat de travail

4 - LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...)

- ✓ copie de la notification récente de la CAF / MSA ou de votre employeur s'il vous verse directement les prestations familiales

5 - VOTRE LOGEMENT ACTUEL

Si vous êtes locataire

- ✓ bail et quittance de loyer, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges

Si vous êtes propriétaire

- ✓ acte de propriété, plan de financement

Si vous êtes hébergé

- ✓ attestation d'hébergement et carte d'identité de la personne qui vous héberge ou attestation de la structure

Logement non décent, insalubre, impropre à l'habitation

- ✓ document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment, une association, ou copie du jugement

6 - SI VOUS ETES DANS L'OBLIGATION DE QUITTER VOTRE LOGEMENT

Logement repris ou mis en vente par son propriétaire

- ✓ lettre de congé ou jugement prononçant la résiliation du bail

En cas d'expulsion

- ✓ commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux

En cas de violences familiales

- ✓ récépissé du dépôt de plainte ou ordonnance de protection